



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 29/11/2024 N° D2024-61

Nomenclature : 7.5

Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président

Objet : Avenant n°2 à la convention de partenariat financier pour la signalétique du tour du marais de Vaux

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de « *de signer toute convention de partenariat ne comportant pas d'engagement financier ou un engagement financier ne dépassant pas un montant de 30 000 €* », à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'Agglomération.

PREAMBULE

Par décision du Président D2023-121, une convention de participation financière a été signée entre Haut-Bugey Agglomération et le Conservatoire d'Espaces naturel Rhône-Alpes (CEN) le 22 décembre 2023 en faveur d'une étude de conception pour le sentier d'interprétation du marais de Vaux.

Dans l'attente de l'instruction du dossier de demande de subvention auprès du FEDER, le CEN a été dans l'incapacité d'engager ce projet. Par Avenant n°1 signé le 18 avril 2024, la date d'échéance de la convention a été repoussée au 31 décembre 2024.

Toutefois, par courrier en date du 23 octobre 2024, le CEN précise qu'il ne pourront tenir les délais, la décision de financement du FEDER massif du jura étant toujours en attente. Aussi le CEN sollicite la possibilité de proroger une nouvelle fois les délais de la convention au 31 décembre 2025.

Feuillet

N° 56

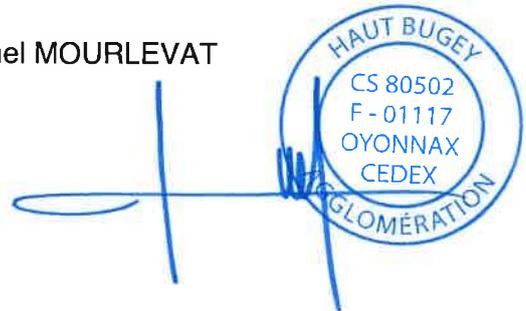
DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n°2 à la convention pour proroger la date d'échéance de la convention au 31 décembre 2025.

Article 2 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Le Président

Michel MOURLEVAT



A handwritten signature in blue ink is written over a circular blue stamp. The stamp contains the following text: "HAUT BUGEY" at the top, "CS 80502" in the center, "F - 01117" below it, "OYONNAX" below that, "CEDEX" below that, and "AGGLOMÉRATION" at the bottom.